

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 28 novembre 2022

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 17

Membres absents excusés avec procuration : 6

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures trente, à la salle du Conseil de Chomerac, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE.

Les conseillers municipaux : François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Joan THOMAS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; David HENON ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Doriane LEXTRAIT (procuration à François ARSAC) ; David MAERTENS (procuration à Gino HAUET) ; Nicole CROS (procuration à Isabelle PIZETTE) ; Éric SALADINO (procuration à Joan THOMAS) ; Laurie VERNET (procuration à Cyril AMBLARD) ; Valentin GINEYS (procuration à Amélie DOIRE).

Membres excusés sans procuration : /

Secrétaire de séance : Isabelle PIZETTE

Délibération n°2022_11_28_07

RETROCESSION DE LA VOIRIE « ALLEE DES COCONS » Cadastrée ZI n°1098

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est saisie par l'association syndicale libre du domaine de la soie qui sollicite une reprise de la voirie « allée des cocons », située section ZI n°1098, d'un linéaire de 1711 m².

Les frais d'acte afférents à la reprise de cette voirie dans le domaine communal devront faire l'objet d'un acte notarié dont le coût sera pris en charge par l'association syndicale libre du domaine de la soie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le projet de rétrocession et ses conditions financières,

Considérant l'utilité de classer la « allée des cocons », située section ZI n°1098, dans le domaine public de la voirie communale.

Considérant que l'association syndicale libre du domaine de la soie a donné son accord pour cette rétrocession.

Considérant que, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique préalable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la rétrocession de la voirie « allée des cocons », située section ZI n°1098, destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié.

PRECISE que la rétrocession concerne la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes : trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public.

DECIDE que la voirie « allée des cocons », située section ZI n°1098, sera transférée dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la rétrocession de la dite allée dont l'acte notarié.

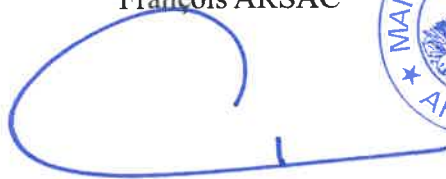
DIT que l'association syndicale libre du domaine de la soie règlera en sus les frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de ces rues et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

Adopté à l'unanimité (23 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; François GIRAUD ; Adeline SAVY ; Éric SALADINO ; Joan THOMAS ; Valentin GINEYS ; Amélie DOIRE ; Laurent DESSAUD ; Dominique MONTEIL ; Laurie VERNET ; David HENON ; Nicole CROS ; David SCARINGELLA ; Bernadette DEVIDAL ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND ; Vanessa PELLEGRINI.

Le Maire,
François ARSAC



La secrétaire de séance,
Isabelle PIZETTE

